Dans la province de Québec, les premières pluies d'automne réduisent nos chemins à une impraticabilité, de laquelle ils ne sortent qu'à une époque assez avancée du printemps, sans compter les boues et les ornières de surcroit qui nous arrivent dans le cours de l'été.

Chose singulière, malgré ces immenses inconvénients, malgré la possibilité de s'en affranchir, malgré les avantage évidents qui résultent d'une belle route, l'empierrement des chemins n'est pas compris. Au pouvoir public revient l'importante mission de secouer cette indifférence préjudiciable aux intérêts agricoles. Nous faisons beaucoup pour les vois ferrées, beaucoup pour les chemins de colonisation, mais nous n'avons pas encore dirigé notre attention sur les routes qui transportent beaucoup plus de passagers que tous les chemins de fer et de colonisation réunis.

Le système vicinal actuel ne peut durer indéfiniment, parce que notre économie la plus intime en souffrira. Entre un chemin ordinaire et un chemin macadamisé, la différence de traction, d'après les meilleures observations, est de un à deux, c'est à dire 100 pour 100. Il n'est pas besoin d'un long raisonnement pour établir que la dépense de traction est une perte sèche et que toute diminution de pouvoir moteur est un gain national.

Dès lors, nous comprendrons que c'est un des rôles du pouvoir public de venir au secours des populations rurales et que la protection qu'il donne au commerce, par l'encouragement des chemins de fer, il doit aussi la donner à l'agriculture par l'encouragement des chemins macadamisés qui, quoiqu'on en dise, seront toujours la base du commerce. Tout ce que l'agriculture produira grossira les effluves du trafic et le commerce profitera de toute la puissance de consommation des campagnes.

M. Jodoin, représentant un comté dans lequel le réveil s'est produit d'une manière très énergique, est en état d'apprécier l'importance des routes améliorées. C'est pourquoi il désire savoir si le gouvernemeut veut en faire bénéficier tout le pays.

Que l'on soit convincu d'une chose, c'est que les faveurs publiques pourront seules triompher de la torpeur qui pèse sur le pays. Pour les campagnes, l'amélioration des chemins est une question de dépenses, et il est très possible que la succession de mauvaises récoltes qui les ont éprouvées rendent le fardeau trop onéreux.

Le plan déjà proposé par M. Benoit de faire payer le fond d'amortissement par le gouvernement, nous semble bien raisonnable, parceque le gouvernement, en réalité, aura peu de choses à payer, tandis que ce sera pour l'énergie des personnes entreprenentes de chaque paroisse un point d'appui efficace et le seul levier qu'elles puissent faire mouvoir.

Pourquoi le Bas-Canada ne ferait-il pas ce qui se pratique dans presque tous les pays ? Le gouvernement français consacre tous les ans de trois à quatre milions de francs pour les chemins vicinaux et le montant déjà placé de la sorte représente plusieurs centaines de millions de francs. Le gouvernement russe a été des premiers à utiliser la découverte de M. MacAdam.

Le second point de la demande de M. Jodoin offre encore moins de sujet d'objections que le premier. La garantie que le gouvernement donnerait à un emprunt municipal serait, pour le coffre public, purement nominal, puisque d'après la loi passée à la dernière session, toutes les terres le long du chemin sont responsables de l'emprunt contracté. La garantie du gouvernement aurait pour effet de faciliter l'emprunt, en donnant au prêteur l'assurance que les formalités sont régulièrement observées et en abaissant probablement le taux de l'intérêt, sans aucun risque pour le gouvernement. Il nous semble quelque soit l'inconvénient qu'il y aurait d'étendre cette pratique à d'autres fins, il est de l'intérêt public, dans les circonstances, que le gouvernement donne une preuve aux campagnes que ses besoins sont compris. Le gouvernement serait sûr d'avoir bien placé sa confiance et il serait le premier à en bénéficier.

Société d'Agriculture du comté de Soulanges.

A une assemblée des membres de cette société tenue le 14 décembre courant, les messieurs suivants ont été nommés officiers et directeurs de cette société :

Quiquerand Saveuse de Beaujeu, président ; Donald McPherson, vice président ; Geo. H. Dumesnil, secrétaire-trésorier ; Abraham Charest, Gédéon Bissonnette, Emery Thauvette, Antoine Masse, Joseph Favard, fils, Jean-Bte. Laplante Lalonde et Etienne Latreille, directeurs. Cette société se trouve avoir en actif, après toutes les dépenses acquitées, $627.82, et aussi un superbe cheval clyde.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Destruction des rongeurs.

Une de mes bonnes voisines est fort affligée par les rats, qui, dit-elle, lui rendent la vie excessivement dure, et et elle serait très-reconnaissante à celui qui lui suggèrerait un moyen sûr et infaillible de se débarrasser de cette peste. Elle a essayé de la chaux vive jetée dans leurs trous ; quelquefois elle s'en est bien trouvée, d'autres fois, elle n'en a retiré aucun effet. Elle s'est servie de la " Mort certaine aux rats et aux souris de Bennett," et *la mort certaine* n'a fait que les mettre en humeur et les encourager. Elle en a pris une quarantaine au piége, et quatre-vingt sont venu assister à leurs funérailles. Elle garde un petit chien *terrier* et un chat, et tant qu'ils font la sentinelle, les prussiens ne se montrent pas, mais comme la surveillance de ses rattiers ne peut être continuelle, leur présence ne paraît pas être très redoutée. Elle dit, qu'elle se résignerait, quoique malgré elle, à les nourrir avec des carottes et des betteraves, s'ils voulaient s'en contenter et laisser les patates tranquilles, mais ils ont l'air de savoir que les Garnet Chili et les Early Goodrich valent quatre à cinq chelins le minot, et ils se plaisent à ne toucher que ces espèces.

Lorsque ma voisine m'a conté ses chagrins, (indubitablement pour que je vinsse à son secours,) voici ce que je lui ai conseillé.

S'il n'y a pas de moyen de mettre votre cave à l'épreuve des rats, servez-vous de poison : mais comme les poisons à rats, souris &c., appelés Exterminateurs de Smith, de Parsons, et autres pâtes phosphorées, ainsi que les mélanges d'arsenic avec du sucre, du beurre, de la viande, etc., qui détruisent parfaitement les rats et les souris, peuvent occasionner des accidents, et qu'il arrive souvent que les animaux domestiques y touchent et sont tués aussi, je vous recommande l'appât suivant qui n'offre pas ces inconvénients ; car, à l'exception des cochons, c'est un des repoussoirs les plus violents pour les chats, les chiens et la volaille, qui n'y touchent jamais. On peut donc le déposer dans les appartements, la basse-cour, l'écurie, l'étable, le poulailler, le pigeonnier, sans rien craindre de fâcheux. Voici comment on le prépare.

On prend un peu plus de trois onces de suif que l'on fait fondre à une douce chaleur, on y ajoute deux drachmes et demie (150 grains) de noix vomiques pulvérisée et on remue jusqu'à ce que le mélange se prenne en masse. Quand il est tout à-fait froid, on en distribue des petits morceaux dans de vieilles assiettes que l'on place dans les lieux fréquantés par les souris et les rats. Ceux-ci sont très-friands de suif, et aussitôt qu'ils en ont mangé ils vont crever dans leurs trous. S'ils répandaient une odeur de pourriture, on la détruirait instantanément en y versant de temps en temps un peu de chlorure de chaux, ou de l'acide carbonique. Dans les champs, en plaçant des petits morceaux de cette pâte dans les trous les plus frayés, on parvient à détruire en masse les souris et les mulots. Je recommande donc, à mes amis de St. Jacques, qui ont établi, cette année, des vergers, d'en déposer quelques morceaux au pied de leurs pommiers.

DR. GENAND